



PRÊT D'HONNEUR REPRISE

ACCOMPAGNER LA REPRISE D'ENTREPRISES
SUR LA CAPSO ET LA CCPL



OBJECTIFS

Proposer aux porteurs de projets de reprise d'entreprise un accompagnement et un financement sans intérêts ni cautions personnelles pour renforcer les fonds propres de l'entreprise créée.

Accompagner le développement économique et de l'emploi du territoire

Favoriser la bancarisation des projets.

CARACTERISTIQUES

NATURE DU PRET	Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise
MONTANT DU PRET	Dans la limite de 25% du plan de financement initial, de 1 500 € à → 9 000 € pour 1 emploi créé ou maintenu → 15 000 € pour 3 emplois créés ou maintenus → 20 000 € pour 4 emplois créés ou maintenus → 25 000 € pour 5 emplois et plus créés ou maintenus
DUREE DE REMBOURSEMENT	60 mois maximum
DIFFERE DE REMBOURSEMENT	0 à 6 mois
TAUX D'INTERET	0%
GARANTIE DU PRET	Garantie BPI France de 0.90% à 1.86% du prêt octroyé
COFINANCEMENT	Prêt bancaire ou assimilé obligatoire pour tout projet dont le plan de financement excède 5 000 €

ELIGIBILITE

CIBLE	Entreprises en cours de reprise ou reprise depuis moins d'un an dont le siège est situé sur la CAPSO ou la CCPL
SECTEURS D'ACTIVITE	Tous types d'activité sauf intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires), hébergement en gîte et activité agricoles (pour activité agricoles, aide régionale possible).
FORME JURIDIQUE	Entreprises individuelles et sociétés (microentreprises et SCI exclues)

MODALITES

MONTAGE DU DOSSIER	BGE, CCI, CMA, expert-comptable ou un professionnel de la création/reprise/croissance
INSTRUCTION DU DOSSIER	Instruction et expertise du dossier par Initiative Pays de Saint-Omer qui procède à l'analyse technique et financière du projet,
ATTRIBUTION	Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement.

Avec le soutien de :





PRÊT D'HONNEUR REPRISE

ACCOMPAGNER LA REPRISE D'ENTREPRISES
SUR LA CAPSO ET LA CCPL



LISTE DES PIÈCES

pour une demande de prêt d'honneur en reprise d'entreprise auprès d'Initiative Pays de Saint-Omer
Le(s) porteur(s) de projets

- Copie de carte d'identité recto/verso
- CV à jour+ photo
- Dernier avis personnel d'imposition
- Justificatifs de situation (attestation pôle Emploi, attestation CAF)

Le projet

- Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels...)
- Plan de financement sur 3 ans
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 1 an
- Principaux devis
- Bail commercial (projet ou ancien), le cas échéant
- Licence d'exploitation de marque ou contrat de franchise, le cas échéant
- Compromis de cession (ou protocole d'accord)
- 3 derniers bilans du cédant
- Le chiffre d'affaires depuis la clôture du dernier exercice de l'entreprise reprise

En cas de rachat de parts sociales : Situation comptable de moins de 3 mois
 Echéanciers des prêts professionnels en cours de l'entreprise reprise

Attention : Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés, notamment des éléments d'analyse dans le cas d'un accompagnement par une autre structure de la phase structuration financière du dispositif STARTER de la Région Hauts-de-France.

INITIATIVE PAYS DE SAINT-OMER

Vos contacts :



03.28.52.90.36



contact@initiative-paysdesaintomer.fr



www.initiative-paysdesaintomer.fr



16 Place Victor Hugo
62500 SAINT-OMER

Membre de



Partenaire de

